

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 27 JUILLET 2021**

**A 20 HEURES**

-----

**Présents :** Patrick RODHAIN, Marc CARRÉ, ~~Marie Christine SALIN~~, Philippe LAUNAY, ~~Isabelle CHARRON~~, Thierry LAURENS, ~~Anne REVEL~~, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Sylvie CHARTRAIN, Édith GOMES, Élise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, ~~Sébastien GARNIER~~, Anne SYLVESTRE, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, ~~Mathieu LECOURBE~~, Marie-Laure TOUTAIN, Franck TREMEREL, Muriel BANSARD Jean-Pierre CHEVALLIER, Emmanuelle FREDOUILLE.

**Excusés :** Anne REVEL ayant donné procuration à Patrick RODHAIN  
Marie-Christine SALIN ayant donné procuration à Marc CARRÉ  
Isabelle CHARRON ayant donné procuration à Patrick RODHAIN  
Sébastien GARNIER

**Absent :** Mathieu LECOURBE

**Secrétaire de séance :** Franck TREMEREL

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu Laurence LEFÉBURE le 17 juillet 2021. Elle l'a informé de sa volonté de démissionner immédiatement de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la préfète de l'Orne en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Emmanuelle FREDOUILLE suivant immédiat sur la liste de Patrick RODHAIN « L'essentiel c'est vous, ensemble pour Rémalard en Perche » dont faisait partie Laurence LEFÉBURE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Composition des commissions

**1/ Changement de nomenclature comptable**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune son budget principal et son budget annexe.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

**Adopté (2 abstentions : Muriel BANSARD et Jean-Pierre CHEVALLIER)**

## 2/ Réfection de la place : marché complémentaire de maîtrise d'œuvre

Thierry LAURENS que le marché de maîtrise d'œuvre de la place de Gaulle a été signé en 2009 avec le cabinet IRPL. Il prévoyait un taux de rémunération de 4,70 % sur montant prévisionnel de travaux de 376 254 € HT.

Il est précisé que ce projet actualisé serait de 416 090 € HT (soit + 39 836 €).

Le projet ayant été revu suite à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, le montant des travaux est estimé à 780 159,50 € HT.

Aussi, il sera proposé :

- d'accepter le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre prévoyant une rémunération à 3,50 % sur les travaux supplémentaires s'élevant à 364 069,50 € HT pour le cabinet IRPL,
- d'accepter la plus-value du cabinet Vert Lattitude d'un montant de 3 500 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces relatives à ce marché complémentaire et cette plus-value,
- d'imputer cette dépense au compte 2031 de l'opération 7 « réfection de la place de Gaulle » du budget général de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité**

## 3/ Budget primitif 2021 du restaurant de la gare

Il est proposé de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du restaurant de la gare.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
60611	eau			
60612	électricité énergie			
6063	petits équipements		74748	participation BP 600.00
611	prestation de service			
6161	multirisques			
6516	maintenance		74	<b>PARTICIPTIONS 600.00</b>
615231	entretien voiries			
6226	Honoraires			
627	frais bancaires	200.00	752	revenus des immeubles
63512	taxes foncières	400.00	758	autres produits divers
011	<b>CHARGES GENERALES</b>	<b>600.00</b>	75	<b>PRODUITS DES IMMEUBLES 0.00</b>

TOTAL DEPENSES		600.00	TOTAL RECETTES		600.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>OPERATION FRITERIE VAP</b>					
2313	ACHAT	64 000.00	1331	DETR	18 764.00
2313	TRAVAUX	100 000.00	1313	CONSEIL DEPARTEMENTAL	
2313	TRAVAUX DIVERS		13148	Subvention du BP	1 236.00
23	<b>TRAVAUX EN COURS</b>	<b>164 000.00</b>	13	<b>subventions reçues</b>	<b>20 000.00</b>
			1641	emprunts	144 000.00
			16	<b>emprunts et dettes</b>	<b>144 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>164 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>164 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>164 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>164 000.00</b>

**Adopté à l'unanimité**

## 4/ Aménagement de la gare en restaurant : choix des entreprises

Martial TIREAU sort de la salle.

Après présentation des offres reçues, il est proposé :

- de retenir les entreprises pour les lots suivants :
  - Electricité : Tireau Pitel pour un montant de 19 721,95 € HT soit 23 666,64 € TTC,
  - Plomberie : David GUERRY pour un montant de 5 078,78 € HT soit 6 094,54 € TTC,
  - Maçonnerie / isolation : SARL Noury pour un montant de 44 448,52 € HT soit 53 338,22 € TTC,
  - Terrassement : Jean-Louis MARCHANT pour un montant de 11 196,20 € HT soit 13 435,44 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des adjoints à signer les documents correspondants,
- d'imputer ces dépenses au budget annexe du restaurant de la gare.

**Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)**

## 5/ Création de postes

Dans le cadre des avancements de grade, il est proposé de créer les postes suivants :

- Garde champêtre chef principal
- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

## Adopté à l'unanimité

Marie-Laure TOUTAIN demande si ces postes vont être supprimés. Il lui est répondu que pour le moment non.

## 6/ Décisions modificatives

Il est proposé d'adopter des décisions modificatives suivantes :

### ➤ Budget général :

section de fonctionnement					
	dépense			recette	
Chapitre	042		chapitre	74	
article	6811	432	article	7411	7 979
article			article	74121	20 587
chapitre	023	68 104	article	74127	3 990
article			article	74834	18 960
chapitre			article	74835	-52 800
article			article	7488	-36 000
article			chapitre	77	
chapitre	65		article	7713	5 000
article	657363	1 236	article	773	989
chapitre			article	7788	1 130
chapitre	68		chapitre	73	
article	6815	-22 183	article	73111	41 754
			article	73224	36 000
<b>TOTAL</b>		<b>47 589</b>	<b>TOTAL</b>		<b>47 589</b>
section d'investissement					
	dépense			recette	
chapitre	204		chapitre	024	67 000

article	2041632	1 236	article		
article	20422	5 500	article		
article	2041512	3 800	article		
chapitre	21		chapitre	021	68 104
article	2151	116 000	article		
article					
Chapitre	20		Chapitre	040	
article	2031	9 000	article	280422	432
article			article		
<b>TOTAL</b>		<b>135 536</b>	<b>TOTAL</b>		<b>135 536</b>

Adopté (2 abstentions : Muriel BANSARD et Jean-Pierre CHEVALLIER)

### ➤ Budget annexe de l'assainissement :

section de fonctionnement					
	dépense			recette	
Chapitre 011			Chapitre 70		
article	611	10 000	article		
article					
Chapitre 042					
article					
article			chapitre		
article			article		
article			chapitre		
chapitre	68		article		
article	6815	-10 000			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Adopté à l'unanimité

## **7/ Composition des commissions**

Monsieur le Maire indique qu'Emmanuelle FREDOUILLE a souhaité intégrer les commissions suivantes :

- Travaux et voirie
- Animations festives, touristiques et culturelles,
- Commerce, artisanat, marchés
- Communication

Il est rappelé que Laurence LEFÉBURE était membre des commissions suivantes :

- Bâtiments communaux,
- Communication,
- Illuminations, fleurissements,

## **Adopté à l'unanimité**

## **8/ Communications et questions diverses**

- Revêtement entretien rue du Chêne. M. le Maire indique qu'il a rencontré les riverains de la rue du Chêne pour leur indiquer que les travaux seront effectués en 2022 puisque le SIAEP de Nocé ne réalisera pas d'extension de réseaux.
- Deux questions posées le 27/04/21 (JP Chevallier) n'ont à ce jour pas été documentées.
- Fleurissement plate-bande angle R. du Chêne et R. de Monthué, Marc CARRÉ indique que cette plate-bande sera bétonnée.
- Contenu déclaration vs travaux réalisés pour clôture "citerne SAGIM". Le dossier de Déclaration Préalable a été adressé à l'opposition par mail. Marc CARRÉ indique que la commune peut demander à la SAGIM de planter une haie.
- Remerciements pour décès de Jean-Michel PELLERAY, M. TALBOT et pour l'hommage à Daniel LAHURE.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la directrice des Scènes Nationales de l'Orne et qu'après visite de la commune elle serait favorable à la mise en place d'un Tiers-lieux dans le cadre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre des Fabriques de Territoires.
- Monsieur le Maire informe que le centre de vaccination a réalisé 620 vaccinations.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation de la commune pour les travaux de La Mansonnière s'élèveront à 15 244 €, soit 8% des travaux.
- Monsieur le Maire regrette l'état déplorable des cimetières. Il indique qu'il a demandé aux services techniques l'utilisation dès le 1<sup>er</sup> septembre d'une machine à désherber.
- Monsieur le Maire fait part à Muriel BANSARD de son regret de ne pas avoir été cité dans l'article du Ouest-France sur la signature de la convention « Petites Villes de Demain ». Il indique que la presse est un vecteur pour relayer le message du maire, que les usagers ont droit à l'information et qu'il s'agit d'un manque d'équité. Muriel BANSARD répond qu'elle avait pourtant mis des citations du Maire dans son article et va se renseigner auprès du Ouest-

France. Jean-Pierre CHEVALLIER demande à ce que cette interpellation se fasse hors du conseil. Monsieur le Maire lui répond que cette informe concerne l'ensemble du conseil.

- Marc CARRÉ informe Muriel BANSARD que les conseillers municipaux ne peuvent pas être candidat au concours des maisons fleuries.
- Elise ALGRAIN fait passer les photos de sa voiture qui a été accidenté dans la rue Marcel Louvel alors qu'elle était stationnée. Elle précise que son véhicule avait déjà été percuté en 2017 et souhaiterait que quelque chose soit fait pour baisser la vitesse.

\*

\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 59.